

Résumé du compte rendu **du conseil municipal** **du jeudi 4 février 2020**

- La rétrocession d'une parcelle de terrain à la Mellerie a été validée
- Le forfait assainissement pour le raccordement au réseau d'eaux usées passe à 1400€
- Groupement achat énergie (Siel), le conseil valide de passer l'école publique et la bibliothèque en énergie verte à 100% dans une démarche écologique.
- Le conseil valide la participation au loyer pour l'accueil de jours à St Just en Chevalet à hauteur de 20 € par mois.
- Une délibération a été adoptée pour l'assistance technique de la mage
- La rétrocession du terrain municipal pour l'agrandissement de la maison de santé a été validée
- Les choix de plaques et de numéros de rues ainsi que le fournisseur ont été validés
- Le plan de formation pour le personnel communal a été approuvé
- Le conseil municipal n'est pas favorable à l'intégration de la commune au Parc Naturel du Livradois
- Un groupe de travail a été constitué pour recenser les chemins et sentiers communaux
- Un forfait pour budget annuel sera alloué à l'école publique
- De l'engrais sera répandu sur les deux terrains de foot, le conseil ne donne pas suite à la demande du CSC de faire passer un sourcier
- Un bureau d'études sera sollicité pour l'étude de création d'un lotissement
- Le spectacle « Tombé sur un livre » qui a eu lieu le jeudi 21 janvier a été apprécié des enfants, il a été organisé dans le respect des règles sanitaires en rigueur
- Très bas débit : deux antennes seront installées, une au shelter au clos, contre le bâtiment de la fibre, et l'autre dans le clocher, elle sera invisible derrière les abat-sons, elles sont destinées à couvrir la commune pour tous les objets connectés